



N° 149 décembre 2017

Prix du numéro: 1 euro

ISSN 1165-7979

Nathalie Teyssot

Directrice de la publication:

*L'ÉCOLE DE GRAND - PAPA
EST DE RETOUR!*

Bordeaux Meriadeck

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

SNUipp FSU 33 Syndicat National Unitaire

des Instituteurs, Professeurs d'école et PEGC

Section de la Gironde : 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

tél: 05 56 31 26 63 snu33@snuipp.fr <http://33.snuipp.fr>

Bulletin d'adhésion 2017-2018



Cotisations instits et PE

Ech.	Instit.	PE	H. classe
3		128 €	193 €
4		135 €	207 €
5		142 €	225 €
6	127 €	151 €	239 €
7	130 €	161 €	251 €
8	137 €	171 €	
9	144 €	184 €	
10	153 €	198 €	
11	168 €	213 €	



Le syndicat est un outil indispensable, comme le démontre au quotidien la permanence et les dossiers défendus par nos élu-es du personnel. Le SNUipp – FSU, syndicat majoritaire du premier degré nationalement et départementalement, ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérent-es.

Donc renvoyez-nous le bulletin complété le plus tôt possible dans l'année scolaire même si vous différez votre paiement. 66% de cette cotisation sera déductible des impôts sur le revenu 2018 ou donnera droit à un crédit d'impôt. Par exemple une cotisation de 140€ revient à 47€!

Pour adhérer en ligne, c'est simple, c'est rapide, c'est sûr.

Situations particulières

Stagiaire	80€
Étudiant-e	35€
AE, AVS, EVS	25 €
Mi-temps	3/5 de la cotisation
Temps partiel, ...	% quotité travaillée
Dispo, congé parental	75 €
Congé de formation	80% de la cotisation
Spécialisé-e, PEMF, direction 5 cl et plus, direction spécialisée	Ajouter 10 €
Conseiller-e pédagogique	Ajouter 5 €

Syndiqué-e en 2016-17 Jamais syndiqué-e Ancien-ne syndiqué-e

Nom : _____ Prénom : _____

Nom de naissance : _____

Adresse personnelle : _____

Date de naissance : _____ Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Ecole et Poste d'affectation : _____

Fonction particulière : _____ étudiant-e à l' ESPE

En conformité avec la loi informatique et liberté du 06/01/78, j'accepte de fournir au SNUipp-FSU les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande de me communiquer les informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles les élus ont accès à l'occasion des commissions paritaires et autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et traitements informatisés. Cette autorisation est révoquable en m'adressant au SNUipp-FSU.

MODE DE PAIEMENT

Le montant de ma cotisation est de _____ € (voir tableaux ci-contre)

- TACITE RECONDUCTION** (votre adhésion sera reconduite automatiquement)
- Adhésion en ligne sur notre site : <https://adherer.snuipp.fr/33> (de 1 à 4 mensualités)
- Prélèvement automatique (remplir le formulaire ci-dessous).
- Je paye avec ... chèques à l'ordre du SNUipp-FSU33 avec mois d'encaissement au dos (ne pas dépasser le mois de juillet)

PEGC

Contactez Bruno Laulan
bruno.laulan@laposte.net

Retraité-e-s

Pension mensuelle	Cotis	Pension mensuelle	Cotis
1200	77 €	1800	114 €
1300	83 €	1900	120 €
1400	89 €	2000	126 €
1500	95 €	2100	132 €
1600	101 €	2200	138 €
1700	108 €	2300	144 €

Mandat de Prélèvement SEPA CORE

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le syndicat SNUIPP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUIPP-FSU.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez signée avec elle.

Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé,
- sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé.

Référence Unique Mandat (réservé au créancier) :
SNUIPPFSU 33 _____

Veuillez compléter tous les champs (*) du mandat, joindre un RIB ou RICE, puis adresser l'ensemble au créancier

Débiteur

Vos Nom Prénom (*) : _____

Votre Adresse (*) : _____

Code postal (*) : _____ Ville (*) : _____

Pays (*) : _____

Identifiant Créancier SEPA : FR 23 ZZZ 438424

Nom : **SNU IPP 33**
Adresse : **44 cours A. Briand** Code postal : **33000**
Ville : **BORDEAUX** Pays : **FRANCE**

Date (*) :

Signature (*) :

IBAN (*) :

BIC (*) :

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'oppositions, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. » Note : Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.



Par **Cécile Hémous** secrétaire départementale du SNUipp-FSU de Gironde

Sommaire

Bulletin d'adhésion P.2

Action P.4

PPCR P.5

Les stages du SNUipp-FSU P.6.7

Direction P.8

Instances P.9

Psychologues P.10

Pôles ressources P.11

Interview contractuelles P.12

Depuis l'arrivée du nouveau ministre de l'Éducation Nationale, des changements inquiétants se dessinent. On pourrait croire que la science vient de trouver le remède universel contre l'échec scolaire. Monsieur le Ministre nous dévoile ses "bonnes pratiques". Posez donc dès aujourd'hui vos livres cher-es enseignant-es, le Ministère vous confie le secret de la réussite de tous vos élèves! Tout donc se joue au CP et au CE1, classes qui feront l'objet de toutes les attentions: dédoublement, méthode syllabique, apprentissage des quatre opérations... N'ayez crainte, vous trouverez sur le site ministériel un emploi du temps détaillé à la minute près vous permettant de consacrer 5h30 par jours aux fondamentaux que sont les maths et le français, l'aménagement de votre classe, tout pour construire votre progression en vous affranchissant de la construction du sens. Sonnez trompettes, l'école de grand papa est de retour! Enfin, une image d'Épinal de cette école d'antan où la relation phonie-graphie, la dictée et la copie tiennent une place de choix. Quelle ironie pour un ministre qui claironne son attachement à la recherche et à la preuve scientifique. Où sont donc passés les travaux des chercheurs?

Ces chercheurs, le SNUipp-FSU travaille avec eux depuis sa création, les invite à son Université d'Automne et lors des stages que nous organisons tout au long de l'année en Gironde. Ensemble, SNUipp-FSU et chercheurs ont lancé un appel: les enseignants ont besoin de formation et non de prescriptions. Cette formation doit s'appuyer sur toutes les recherches et non sur l'expertise d'un seul chercheur d'état. Alors reprenons la main sur notre métier, refusons d'être de simples exécutants d'un prêt-a-enseigner réducteur et partisan. Venez faire entendre votre voix lors des rencontres organisées partout en Gironde par le SNUipp-FSU, venez rencontrer et dialoguer avec des chercheurs lors de nos stages, participez à l'enquête que nous menons sur la formation continue en Gironde.

Nous sommes les experts de l'enseignement, engageons nous pour obtenir enfin les moyens réels pour bien faire notre métier dans un pays où l'école reste largement sous-investie comme le montrent, année après année, les comparatifs internationaux.

**REPRENONS
LA MAIN SUR
NOTRE MÉTIER...**

...CHANGEONS L'ÉCOLE !



ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN

Grève des fonctionnaires le 10 octobre : et après ?

Le projet de budget de 2018 est guidé par l'objectif de la baisse du déficit public en dessous du seuil des 3%. Pour cela, le gouvernement prévoit une baisse de 15 milliards des dépenses publiques (sécurité sociale : 5 milliards, collectivités territoriales : 3 milliards, État : 7 milliards) ainsi qu'une baisse des prélèvements au bénéfice des plus riches et des entreprises.

Cette baisse des dépenses publiques se traduit déjà par des mesures telles que le gel de la valeur du point d'indice pour les plus de 5 millions d'agent.e.s de la Fonction publique, le rétablissement de la journée de carence auxquels s'ajoute l'annonce de la suppression de 120 000 emplois publics.

12 000 à Lyon, 10 000 à Bordeaux, 9 000 à Rouen, c'est par dizaines de milliers que les manifestants ont défilé partout en France le 10 octobre à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de fonctionnaires. La mobilisation était particulièrement forte à l'Éducation nationale avec près de la moitié des enseignants des écoles en grève.

Lors du rendez vous salarial du 17 octobre, le Ministre a confirmé nos inquiétudes : gel du point d'indice, jour de carence, report d'un an à partir de janvier 2018 de l'application des mesures issues du cycle de discussions « PPCR ». Sur ce dernier point, la décision brutale de revenir sur cet accord salarial constitue une rupture de la parole de l'Etat qui ne figurait même pas au programme du candidat Emmanuel Macron. L'ensemble des décisions confirment la dégradation prévisible du pouvoir d'achat et des carrières des fonctionnaires.

Il aura fallu maintes interventions et la mobilisation des agents pour que le ministre annonce que l'augmentation de la CSG serait strictement compensée pour les fonctionnaires, y compris pour les nouveaux recrutés, petite avancée mais qui ne correspond pas à la promesse d'Emmanuel Macron d'augmenter leur pouvoir d'achat à cette occasion. La FSU a réaffirmé son opposition à cette politique salariale désastreuse. Elle portera la nécessité que les fédérations de fonctionnaires se retrouvent pour trouver les moyens, dans les suites de ce que les agents ont exprimé le 10 octobre dernier, d'obtenir une réorientation de cette politique.





Les modalités du rendez-vous de carrière

La **préparation** : L'enseignant se référera à la notice présentant le déroulé et les enjeux de ce rendez-vous, qui lui sera envoyée. Les inspections sont programmées d'octobre à mai : l'enseignant est prévenu un mois à l'avance de la date de la visite.

L'inspection : visite en classe suivie d'un entretien avec retour sur l'inspection et échanges sur la période écoulée.

Un compte-rendu d'évaluation professionnelle : rédigé par l'IEN qui comprendra une grille nationale de onze compétences évaluées selon quatre appréciations possibles (« à consolider », « satisfaisant », « très satisfaisant » et « excellent ») et une appréciation littérale. L'enseignant pourra y apporter par écrit ses observations.

L'appréciation finale : émise par le DASEN (s'appuie sur l'avis de l'IEN). La note est supprimée.

Les voies de recours : L'enseignant pourra demander la révision de son appréciation finale de la valeur professionnelle. En cas de réponse défavorable de l'IA-DASEN, il pourra saisir la CAPD.

Évaluation et rendez-vous de carrière : pour qui ?

1- Classe normale : rendez-vous de carrière aux 6e et 8e échelon mais pas pour tous.

Les IEN ont inspecté, en 2016-2017, les enseignants qui pourront bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon au titre de l'année 2017-2018 et qui n'avaient pas eu d'inspection récente.

Les enseignants promus au 6e échelon entre le 1er septembre 2015 et le 31 août 2016 et les enseignants promus au 8e échelon entre le 1er mars 2015 et le 1er mars 2016,

Une note a été attribuée pour ceux qui ont été inspectés permettant à l'IA-DASEN de donner son avis. Pour les autres, c'est la dernière note attribuée qui servira de référence.

Les IEN inspecteront, en 2017-2018, les enseignants qui pourront bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon au titre de l'année 2018-2019.

les enseignants promus au 6e échelon entre le 1er septembre 2016 et le 31 août 2017 et les enseignants promus au 8e échelon entre le 1er mars 2016 et le 1er mars 2017.

2- Accès à la hors-classe : un 3e rendez-vous de carrière pour certains

Au 1er septembre 2017 : aucun changement
L'avancement se déroulera selon les modalités actuelles. Barème : échelon détenu au 31-08-2017 X 2 + note au 31-12-2016 +2 points pour éducation en REP+ (+ 1 point en REP) ou politique de la ville, depuis quatre années dans la même école ou le même établissement + 1 point CPC ou direction d'école.

A compter du 1er septembre 2018 : deux situations

▀ pas de nouvelle inspection pour les enseignants ayant plus de 2 ans d'ancienneté dans le 9ème échelon ou classés au 10ème échelon ou au 11ème échelon au 1er septembre 2017. Le barème prendra en compte leur dernière note et l'ancienneté à compter de deux ans dans le 9ème échelon selon une pondération qui reste à déterminer. Le barème national n'est à ce jour pas défini et reste à discuter lors d'un prochain groupe de travail ministériel.

▀ les enseignants qui, après le 1er septembre 2017, atteindront 2 années d'ancienneté dans le 9ème échelon, auront une inspection. C'est l'appréciation de ce 3e rendez-vous de carrière qui sera prise en compte dans le barème.

3- Accès à la classe exceptionnelle

La classe exceptionnelle sera mise en place au 1er septembre 2017. Pendant une période transitoire de quatre ans, jusqu'à la campagne de 2020, l'accès se fera par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement et nécessitera de faire acte de candidature sur dossier.

Les conditions d'accès : Les personnels enseignants, d'éducation ou psychologues qui, ayant atteint au moins le 3e échelon de la hors classe, justifient à la date d'établissement du tableau d'avancement de 8 années accomplies (continues ou discontinues) dans des conditions d'exercice difficiles ou d'exercice de fonctions particulières (enseignants exerçant en Éducation prioritaire, directeurs d'école et chargés d'école, directeurs d'EREA et directeurs adjoint de SEGPA, conseillers pédagogiques départementaux ou de circonscription, formateurs, enseignants référents handicap)

Deuxième vivier :

Dans la limite de 20 % du contingent annuel des promotions, les personnels qui, ayant atteint le dernier échelon de la hors classe, ont fait preuve d'une valeur professionnelle exceptionnelle.

Stage

GRACE AU SNUIPP-FSU, BENEFICIEZ DE TEMPS DE FORMATION ET D'ECHANGES CONSTRUCTIFS SUR LE METIER

Vous avez déjà participé à nos stages syndicaux ? Alors, vous n'hésitez pas à vous inscrire à nouveau . Vous pouvez en faire jusqu'à 12 par an. Vous n'y avez jamais participé ? C'est le moment de commencer et vous allez y prendre goût car chaque année, nous choisissons des thèmes au coeur de notre métier, et nous y laisserons largement la parole aux collègues. Nous sommes loin des conférences déversoir. Plus de cent collègues se sont inscrits au stage du 12 Décembre sur les pratiques innovantes du XXIème siècle, avec Jacques Bernardin. Eh bien, oui, la pédagogie est encore d'actualité. Des ministres antérieurs avaient tout essayé pour discréditer les enseignants, toujours trop progressistes à leurs yeux mais cette fois-ci, J.M Blanquer a trouvé l'insulte suprême, il y a trop de « pédagogistes » en France. Il voudrait nous réapprendre le métier en l'éclairant essentiellement sur les neurosciences. Mais là, le SNUipp passe à l'offensive. L'appel à son initiative pour la diversité de la recherche a déjà reçu en quelques jours le soutien de 55 chercheurs,

dont Jacques Bernardin d'ailleurs. Oui, on a besoin de toute la recherche pour progresser. C'est comme cela que l'école avance.

Le SNUipp-FSU fait appel régulièrement à ces chercheurs pour animer les stages syndicaux, en fonction de leur disponibilité, ce qui n'est pas toujours simple. Nous attendons la confirmation de la venue de Marie DURU BELLA pour le mois de mai.

Le 6 février, notre traditionnel stage sur la carrière (promotions, évaluation, mobilité, etc) aura lieu à l'Athénée Municipal.

Au mois de mars ou avril, notre stage maternelle traitera de la façon dont on peut, dès le plus jeune âge, essayer de se défaire des stéréotypes concernant les filles et les garçons. Lieu : l'Athénée Municipal **proposition de titre : « tordre le cou aux stéréotypes ».**

En mai ou juin, nous organiserons un stage « enseigner hors de France ».



La formation syndicale, c'est un droit. Usons-en !

Les stages organisés par le SNUipp-FSU33 entrent dans le cadre de la législation sur le droit à la formation syndicale des fonctionnaires, organisée par le décret d. 84-474 du 15/06/1984.

Ces stages sont ouverts à tous les enseignant.e.s, syndiqué.e.s ou non, qui peuvent y participer dans la limite de 12 jours par an et par personne. Ils/Elles doivent pour cela adresser une demande d'autorisation d'absence (se procurer un modèle au SNUipp) au DASEN au moins un mois avant la date du stage. Le stage est réputé accordé en cas de non réponse de l'administration au plus tard le quinzième jour qui précède. Une attestation de présence peut être demandée par l'administration à l'issue du stage.

S'inscrire à un stage du SNUipp-FSU

Modalités d'inscription à un stage syndical

1- Envoyer un courrier de demande de congé pour stage

Modèle de courrier de demande de congé pour stage (à recopier à la main et à transmettre au DASEN sous couvert de l'IEN UN MOIS AVANT LE DEBUT DU STAGE)

NOM, Prénom:

Date:

Grade et fonction:

À monsieur le Directeur Académique
des Services de l'Education Nationale

Ecole:

sous couvert de Madame ou Monsieur l'IEN de

Monsieur le Directeur Académique,

Conformément aux dispositions de la loi n°84-16 du 11.01.1984 (article 34 alinéa 7) portant statut général des fonctionnaires définissant l'attribution de congés pour la formation syndicale, avec maintien intégral du salaire, j'ai l'honneur de solliciter un congé pour participer à un stage de formation syndicale le

Ce stage se déroulera à Bordeaux, il est organisé par la FSU Gironde sous l'égide du centre de formation de la FSU, organisme agréé figurant sur la liste des Centres dont les stages ou sessions ouvrent droit à congés pour la formation syndicale (arrêté publié au JO du 5.02.93).

Signature

2- Envoyer le bon d'inscription au stage à : SNUipp-FSU de Gironde, 44 cours Aristide Briand 33000 Bordeaux

Inscription au stage :

Nom : Prénom: Tel:

Adresse électronique

Adresse

École



Vous pouvez aussi nous envoyer un Mèl à snu33@snuipp.fr

Direction

Direction d'école: reprenons la main

Depuis des années, le travail des directrices et des directeurs d'école s'alourdit et se complexifie. Cette surcharge très souvent administrative les détourne des missions d'animation pédagogique de l'équipe, de suivi des élèves, de relation aux familles. Le ministère nous avait promis une simplification des tâches de direction... nous attendons toujours. Pendant ce temps l'amoncellement des tâches continue, inexorablement.

La suppression à la rentrée des aides administratives à la direction, dans les écoles qui avaient encore la chan-

ce d'en disposer, a été un révélateur. Révélateur du mépris de l'administration pour les personnels et tout particulièrement les plus précaires: le non-renouvellement de leur contrat a été signifié aux EVS au dernier moment par des courriers lapidaires sans aucune considération pour ces personnels. Révélateur des conditions de travail des directeurs et des directrices qui remplissent leurs missions sans les moyens ni le temps nécessaires pour cela.

Il est temps de reprendre la main sur notre métier. Il est temps de dire stop. La priorité doit être clairement affichée: nos élèves et le fonctionnement de nos écoles. C'est pourquoi le SNUipp-FSU, au niveau national et comme en Gironde, fait de la direction d'école une re-

Se rencontrer autour de la problématique de la direction

Les enseignants, directeurs ou non, sont invités à participer aux RIS direction d'école (Réunion d'Information Syndicale) organisées par le SNUipp-FSU sur tout le département aux mois de décembre et de janvier. Venez nous rencontrer pour témoigner du quotidien dans vos écoles et des difficultés que vous rencontrez, pour apporter vos propositions, pour échanger autour du projet du SNUipp-FSU sur la direction d'école. Forts de ces échanges, nous porterons votre voix au niveau départemental dans les instances et le groupe de travail sur la simplification des tâches, nous participerons au niveau national à l'élaboration de la campagne direction d'école du SNUipp-FSU et à l'interpellation du Ministre.

Les prochaines Réunions d'information Syndicales sur la direction d'école:

mercredi 13 décembre - 14h à l'école maternelle de Vayres

jeudi 14 décembre - 18h à l'école de Toulence

mercredi 20 décembre - 14h à l'école Aristide Briand de Pessac

mardi 23 janvier - 17h15 à l'école de Cubnezais

Groupe de travail départemental sur la simplification des tâches liées à la direction

Le DASEN, que nous alertons régulièrement sur la situation des directeurs et directrices, a souhaité relancer la concertation pour apporter améliorations qui participeront à l'allègement du travail des directeurs au niveau départemental. Deux rencontres ont déjà eu lieu, la prochaine en janvier nous permettra de porter vos propositions. D'ors et déjà le SNUipp-FSU a fait plusieurs propositions dont:

- mettre fin à la prolifération des remontées et tableaux en tous genres en proposant une enquête unique, si possible pré-remplie, à faire remonter aux IEN en début d'année,
- créer une plateforme départementale de ressources en ligne donnant accès facilement à toutes les informa-

tions réglementaires et pratiques sur les principaux sujets intéressant la direction,

- limiter les mails et harmoniser leur présentation pour faciliter leur traitement,
- proposer une formation continue de haute qualité
- simplifier les documents administratifs pour limiter le temps passé à les remplir et les rendre efficaces et utiles pour les équipes enseignantes
- stopper les demandes de réponses dans l'urgence à des directeurs qui n'ont déjà pas le temps de gérer le quotidien.
- alléger la charge de travail dévolue aux directeurs pour la gestion des AVS.



Des moyens pour la direction

L'autonomie des écoles et la création d'un statut de supérieur hiérarchique pour les directrices et directeurs, si chers à notre ministre, ne répondent en rien à l'épuisement des directeur-trices et à l'alourdissement de leurs missions.

Il y a par contre urgence à reconnaître le travail des directeurs et directrices et à leur donner les moyens de bien le faire: temps supplémentaire, aide administrative pérenne, formation, reconnaissance financière sont indispensables.

Instances



CAPD : Promotions, Mouvement, Changement de département..., les élu-e-s du SNUipp-FSU vous informent et assurent le suivi de votre carrière et vos demandes administratives (temps partiels, majoration de barème au titre du handicap...). Ils-Elles s'assurent du respect de l'équité et de la transparence, du respect de nos droits. Contactez-les !



CTSD : les élu-e-s du SNUipp-FSU accompagnent les écoles lors des opérations de carte scolaire. Besoin d'une ouverture de classe ? Menace de fermeture ? La carte scolaire pour la rentrée 2018 se prépare dès maintenant. Contactez-nous !

Rassemblement devant l'inspection d'académie pour des ouvertures de classe

CHST : Les élus de la FSU siègent à cette instance qui est compétente en matière d'hygiène, sécurité et conditions de travail. Problème de locaux, conditions de travail difficiles ? Saisissez le CHST en complétant une fiche SST.

Audience de rentrée du SNUipp-FSU au DASEN

Le SNUipp-FSU33 a rencontré le DASEN le 17 octobre dernier. Fort de nos rencontres avec les enseignant-e-s , nous avons dénoncé les dysfonctionnements de la rentrée, porté nos revendications pour l'amélioration de nos conditions de travail et défendu nos droits.

Direction d'école :
halte à la
surcharge !

Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Syndicat National Unitaire des Instituteurs,
Professeurs des écoles et Pegg | www.snuipp.fr

Nouveau statut des psychologues de l'EN, quels changements ?

Le nouveau corps des psychologues de l'Éducation nationale (psy-EN) créé par le décret du 2 février 2017 est entré en vigueur le 1er septembre de cette année. Qu'est-ce qui change concrètement pour les psychologues scolaires ?

Un corps, deux spécialités
Le premier changement est la reconnaissance d'un même métier qui se décline en 2 spécialités :

- Les Psy-EN-EDA (Éducation, développement et apprentissages) exercent dans le 1^{er} degré au sein des RASED.
- les psy-EN – EDO (Éducation, Développement et conseil en orientation scolaire et professionnelle) exercent dans les CIO et les établissements du 2nd degré.

Un changement longtemps attendu par les personnels.

Auparavant les psychologues scolaires étaient recruté.e.s parmi les enseignant.e.s et devaient être titulaires d'un diplôme de psychologie. Mais ils/elles n'accédaient pas pour autant au statut de psychologue. Le SNUipp-FSU s'est battu à leurs côtés pour la création d'un nouveau corps et d'un nouveau statut.

De nouvelles conditions de recrutement

Le recrutement s'effectue aujourd'hui directement sur concours national, sous condition d'avoir obtenu ou d'être inscrit.e en master 2 de psychologie. Les candidat.e.s ne sont plus forcément des enseignant.e.s.

Une nouvelle formation

Les personnes recrutées n'auront pour la plupart pas d'expérience de l'école. Elles bénéficieront d'une 6^{ème} année de formation rémunérée en qualité de fonctionnaires stagiaires. Le SNUipp-FSU a défendu cette formation indispensable pour « se familiariser avec le fonctionnement de l'école et se projeter dans toutes les dimensions du travail du psychologue à l'école au sein des RASED. Cette formation se fait en trois lieux : le centre de formation, l'ESPE et sur le terrain auprès d'un psychologue scolaire tuteur en exercice.

Des missions redéfinies sous le signe de la continuité

Les PsyEN qui exercent dans le premier degré, contribuent à l'acquisition des apprentissages, au développement et à la socialisation de tous les élèves et participent à la lutte contre les effets des inégalités sociales. Ils interviennent auprès des élèves en difficulté ou en situation de han-

dicap. Ils participent à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des mesures d'aide individuelle ou collective, appropriées à la situation de ces élèves. Ils conduisent des actions de prévention des difficultés d'apprentissage et de risque de désinvestissement scolaire. Membres du RASED, ils travaillent en liaison étroite avec les équipes enseignantes et les familles. Leurs missions, définies dans la circulaire parue au [BO n°18 du 4 mai 2017](#) sont en partie communes aux deux spécialités.

Des questions en suspens et des revendications portées par le SNUipp-FSU

-Qui seront les supérieur.e.s hiérarchiques des psy-EN – EDA ? Qui les évaluera ? La question est d'importance car elle porte un enjeu sur positionnement des psy-EN : comme des membres de l'équipe RASED, ou comme des « spécialistes » à consulter tels les médecins scolaires ? Le SNUipp-FSU défend la 1^{ère} option, au plus près des équipes enseignantes.

-Le SNUipp-FSU demande également un plan de créations de postes et de recrutements afin d'atteindre la moyenne européenne d'un psychologue pour 800 élèves et permettre à la profession de répondre à l'ensemble des missions qui lui sont attribuées.



Les psy-EN ont été appelés en novembre pour élire leurs représentants dans les instances paritaires de gestion des postes et des personnels. Cette gestion passe du niveau départemental au niveau académique.

Le SNUipp-FSU et le SNES-FSU présentaient une liste commune dans toutes les académies. Pour l'académie

de Bordeaux, la liste conduite par Françoise Dahlia. Les résultats des élections professionnelles du nouveau corps des Psychologues de l'Education nationale sont tombés, et c'est une belle victoire de la FSU ! Au niveau de l'académie (CAPA), la liste présentée par la FSU obtient 3 sièges sur 4 avec 48.15% des voix (79/120 entre les différentes académies, 65% des voix !). Au niveau de la CAPN (national), la FSU obtient

Pôles ressources

Pôle ressources de circonscription : sur le terrain, ça dit quoi ?

Une « naissance » assez discrète

La circulaire d'août 2014, définissant le fonctionnement des RASED, crée un pôle ressource dans chaque circonscription pour «répondre aux demandes émanant d'un enseignant ou d'une école». Ce pôle ressource ne regroupe pas seulement le RASED et l'IEN mais s'étend aux conseillers pédagogiques, enseignants référents, allophone, etc... ainsi qu'au personnel médico-social de l'éducation nationale, «autant que de besoin».

La création de ces PR faisait écho à ce que préconisait le rapport de l'IGEN* sur la réorientation des RASED un an avant : L'enseignant.e E, expert.e « de proximité » auprès de l'enseignant.e, aide directe « dans le cadre de la classe » ou après la classe dans les APC.

L'enseignant.e G, orienté sur le comportement, avec une formation complémentaire à deux niveaux : école avec « maître chargé de ces aides », et circonscription « pôle de compétences pluridisciplinaires » (Psy,G, CP, Français Langue Etrangère, parfois option D, médecins, voire orthophoniste extérieur...).

Le SNUipp-FSU pressentait déjà que ce nouveau dispositif allait se construire sur le dos des RASED et du peu de moyens qu'il leur restait, et demandait dès 2016 «la sortie des RASED des pôles ressources, afin de rester au plus près des élèves et de ne pas être cantonnés au rôle de conseil sur le territoire d'une circonscription. »**

3 ans après : c'était le flou le plus complet !

En juin 2016, le collectif national RASED, dont le SNUipp-FSU est membre, avait mené l'enquête :

2/3 des circonscriptions ne l'avait pas mis en place en 2015/16 ; la plupart du temps, la réunion du pôle ressource se réduisait à une réunion de pilotage du RASED, rarement élargi tel que défini dans la circulaire de 2014 ; avec des tentatives de contrôle des IEN sur les demandes d'aides et leur prise en charge.

Qu'en est-il aujourd'hui en Gironde ?

L'année dernière, le DASEN s'est engagé auprès du collectif départemental RASED à faire le bilan de leur mise en œuvre, mais à ce jour nous n'en savons pas beaucoup plus.

Y-a-t'il confusion entre les actions du PR et celui du RASED ? Les PR sont-ils une réponse aux situations « explosives » de plus en plus fréquentes ? Que reste-t-il des actions de prévention ?

Afin d'y voir plus clair, le SNUipp-FSU 33 va lancer une enquête départementale afin de faire SON état des lieux et de rencontrer le DASEN sur cette question.

* Inspection Générale de l'Éducation Nationale : rapport n° 2013-095 de novembre 2013

Le traitement de la grande difficulté scolaire

*Mandat du congrès de Rodez – juin 2016

5 sièges sur 7, avec 49.57% des voix.

C'est une très belle victoire, qui va permettre à la FSU de faire entendre sa voix dans les instances pour la reconnaissance du travail des psychologues scolaires et une meilleure prise en charge des élèves dans le premier comme dans le second degré



Interview

Recrutement de professeur-es des écoles contractuel-les :

Cette année, pour faire face à la pénurie de personnels (pour rappel : environ 20 postes non pourvus à la CAPD de septembre), cette année pour la première fois en Gironde, des enseignant-es contractuel-les ont été recruté-es pour assurer des services dans le 1er degré.

Une situation inédite et inquiétante pour le SNUipp-FSU qui *continue à demander l'ouverture de la liste complémentaire du concours pour le recrutement de fonctionnaires-stagiaires. Les futur-es enseignant-es doivent bénéficier d'une formation de qualité et pouvoir prétendre à un vrai statut !*

Le SNUipp-FSU33 a rencontré certain-es de ces enseignant-es pour les interroger sur leurs conditions de travail.

Comment as-tu été recrutée en tant que contractuelle ?

J'étais sur la liste complémentaire du concours 2017, et j'ai appris via des groupes sur Facebook que la DSDEN recrutait des contractuel-les. J'ai donc envoyé une candidature spontanée avec mon C.V. et une lettre de motivation. Mi-septembre, j'ai reçu un appel pour un entretien la semaine suivante.

Cet entretien a duré une trentaine de minutes. J'ai été reçue par deux inspectrices, et on m'a notamment demandé ce que je ferais si on m'appelait le vendredi pour une prise de poste le lundi. J'ai répondu que je passerais le week-end à chercher des ressources pour préparer la classe, en fonction du niveau, à lire les programmes... Et c'est bien ce qui s'est passé : on m'a appelée le vendredi soir pour le lundi suivant !

Tu as eu peu de temps pour te préparer, comment as-tu géré la situation ?

J'ai contacté les professeur-es que j'avais eu en cours à l'ESPE l'année précédente, les enseignant-es qui m'avaient reçue en stage dans le cadre du M1, les conseiller-es pédagogiques. J'ai lancé des « SOS » pour avoir des conseils afin de faire du mieux possible dans ma pratique. Je précise que je suis remplaçante dans des écoles différentes, avec plusieurs classes et sur plusieurs niveaux. Mes appels ont été entendus, et rapidement j'ai pu bénéficier de visites de CPC. Mais d'autres contractuel-les avec qui je suis en contact n'ont vu personne depuis leur prise de poste, alors même

que nous avons une période d'essai d'un mois ! Par contre, je me rends bien compte qu'un suivi par un-e PEMF serait vraiment utile... Heureusement, certain-es collègues prennent sur leur temps personnel pour m'aider, même si j'ai bien conscience que ce n'est pas leur rôle.

Justement, en termes de formation et de suivi, quelles sont les différences entre la situation d'un-e PES et celle d'un-e contractuel-le ?

Comme je l'ai dit, les PES sont accompagnés dans leur pratique par des PEMF, mais aussi par des tuteurs ESPE, qu'ils peuvent solliciter pour obtenir des conseils ou en cas de problème.

Et puis il ne faut pas oublier qu'ils sont à mi-temps en responsabilité, alors que nous, contractuel-les, sommes à plein temps ! Même si leur situation n'est pas idéale, ils profitent quand même de la formation de l'ESPE.

Pour nous, il a été prévu trois demi-journées de formation, dont la première sur la gestion de classe aura lieu mi-décembre ! Les deux autres auront lieu en janvier et mars. Je ne sais même pas si je vais pouvoir participer aux animations pédagogiques de ma circonscription...

Vous êtes un peu « lâché-es dans l'arène » en quelque sorte ! Et avec tout ça, tu comptes repasser le concours ?

Bien sûr ! Par contre, nous avons demandé du temps pour pouvoir le préparer, mais cela nous a été refusé par l'administration. Du coup, je me rends bien compte qu'en ayant accepté ce contrat, je me suis un peu tirée une balle dans le pied, car il va m'être difficile de travailler pour le concours tout en assurant la classe. D'autant que pour le moment, je suis en sur-service, et que je ne sais pas quand je vais récupérer ces heures.

Mais le métier me plaît, et je compte m'accrocher pour réussir le concours, faire mon année de PES et enfin être titularisée !

Le SNUipp-FSU continue à réclamer l'ouverture de la liste complémentaire du concours pour le recrutement de fonctionnaires-stagiaires.

Pour le SNUipp-FSU, les futur-es enseignant-es doivent bénéficier d'une formation de qualité et pouvoir prétendre à un vrai statut !

Une pétition est à signer sur le site du SNUipp Pour signer la pétition pour demander la réouverture des listes complémentaires: (<https://petitionlc.snuipp.fr/>)

